



INFO LUTTES

Montreuil, le 09 février 2024

ASCT : LE BILAN DE LA SEMAINE

Une table ronde ASCT s'est tenue le 7 février.

Une table ronde Groupe s'est tenue le 8 février.

Retour sur ce qui est proposé concernant les ASCT, quelle que soit leur activité (Transilien, Intercités, TER, Ouigo, Inoui).

► EMPLOI / EMBAUCHES

→ **200 emplois en plus** des 650 initialement prévus pour les ASCT.

► RÉMUNÉRATION

→ Prime de travail ASCT

La direction renvoie à des discussions ultérieures au niveau du Groupe, sans fixer de calendrier précis pour l'heure.

→ Gratification exceptionnelle

Les ASCT, comme l'ensemble des cheminots, percevront la gratification exceptionnelle de 400 € en mars.

→ Indemnité de résidence (hors contractuels)

Les ASCT statutaires, comme l'ensemble des cheminots (hors contractuels), bénéficieront de la revalorisation de l'Indemnité de résidence, à savoir :

- **IDF** : Revalorisation de 2,8 % à 3,6 % du traitement avec un minimum garanti de 100 €.
- **Zone 1** : Revalorisation de 1 % à 2,8 % du traitement avec un minimum garanti du 50 € pour l'agglomération de Lyon et les départements de Savoie, Haute-Savoie et Alpes-Maritimes.
- **Zone 2** : Revalorisation de 1 % à 2 % du traitement avec un minimum garanti de 35 € pour les agglomérations de Marseille, Strasbourg, Bordeaux, Nantes, Rennes, Lille.
- Intégration des **départements Moselle et Bas-Rhin**.

Ces mesures seront mises en œuvre en avril 2024.

► CPA / FIN DE CARRIÈRE

→ Annonce d'ouverture de négociations sur la CPA pour tous, au niveau du Groupe.

→ Annonce du maintien et de l'amélioration de la CPA spécifique ASCT.

Bilatérales en mars, table ronde en avril.



▶ DÉROULEMENTS DE CARRIÈRE

→ Annonce de **3 000 positions de rémunération hors compte** à attribuer lors des commissions d'avril pour application en octobre.



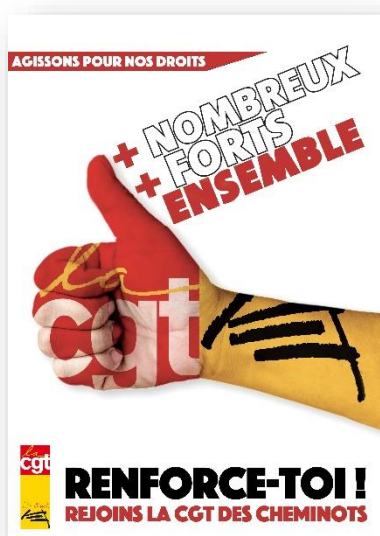
Cette annonce concerne l'ensemble des cheminots (hors contractuels).
Aucun volume spécifique n'est annoncé concernant les ASCT.



Pour tous les contractuels, l'enveloppe annuelle fixée pour 2024 est revalorisée de 0,1 % pour assurer la cohérence de la mise en œuvre de la mesure à destination des cheminots statutaires.

LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS MAINTIEN SON PRÉAVIS RECONDUCTIBLE N° 27554 À PARTIR DU 15 FÉVRIER, 19H00.

ELLE DEMANDE PAR AILLEURS QU'UNE NOUVELLE TABLE RONDE ASCT SOIT CONVOQUÉE LA SEMAINE PROCHAINE.



Par conséquent, la Fédération CGT appelle les ASCT à se réunir en Assemblées Générales, à débattre, et ce afin d'appréhender COLLECTIVEMENT le bilan de cette semaine et de décider des suites revendicatives à donner dans la filière.

